

La France ferait enfin la chasse aux retraités algériens décédés à qui elle verse une pension ?

écrit par Juvénal de Lyon | 6 mars 2024





C'est l'Algérie qui le dit. La France de Macron, qui veut conserver son électorat musulman le fera-t-elle ou bien Macron, fidèle à son « en même temps », laissera-t-il croire aux Français que, enfin, sur ce sujet il les a entendus tout en se gardant bien de faire appliquer les nouvelles procédures de vérification en Algérie ?

Retraités algériens de France : qu'est ce qui va changer

Les retraités qui ont travaillé en France et qui résident à l'étranger sont dans le collimateur du gouvernement français. Les Algériens font partie de ces chibanis visés par les mesures gouvernementales de lutte contre la fraude sociale.

Ainsi, le gouvernement français a mis en place plusieurs mesures qui pourraient concerner les retraités vivant à l'étranger, notamment les Algériens qui représentent le plus grand nombre de [chibanis](#) en dehors de l'Union européenne.

Il faut dire que les Algériens retraités de France sont

particulièrement visés par ce plan. D'ailleurs, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a lancé un partenariat avec une banque algérienne afin de convoquer les cas suspects à un guichet voire au consulat. Récemment, les autorités françaises ont aussi diligenté une enquête pour [s'assurer que ces retraités algériens étaient encore vivants](#). « 1000 personnes de plus de 98 ans ont été convoquées en septembre 2022 et 30 % ne se sont pas présentées », avait affirmé le ministre de l'Action et des Comptes publics Gabriel Attal.

Dans ce nouveau plan présenté par ce ministre, le gouvernement français compte désormais élargir, d'ici à 2027, ces contrôles aux retraités de plus de 85 ans résidant dans des pays avec lesquels les échanges d'état civil ne sont pas automatisés. « L'ensemble des dossiers de retraités de plus de 85 ans résidant dans un pays étranger sans échange d'état civil avec la France feront l'objet d'un contrôle sur place d'ici la fin du quinquennat », indique donc le gouvernement.

9 mois sur le sol français au lieu de 6 : Il sera plus dur pour les retraités algériens de visiter le pays

Par ailleurs, le gouvernement souhaite également modifier les règles concernant l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) pour les retraités résidant à l'étranger. Actuellement, les retraités doivent prouver qu'ils résident plus de six mois par an en France pour bénéficier de l'ASPA. Cette durée de résidence serait augmentée à neuf mois. Afin de vérifier ces informations, le gouvernement envisage de renforcer les contrôles en utilisant les données du fichier PNR (fichier de contrôle des déplacements aériens), comme il l'avait envisagé pour [lutter contre la fraude au RSA](#). Cependant, l'utilisation de ce fichier devra être validée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Une application biométrique pour vérifier si les retraités sont encore en vie

Le gouvernement français envisage également de mettre en place une application biométrique sur smartphone pour vérifier si les retraités sont encore en vie. Cette application utiliserait la reconnaissance faciale pour permettre aux retraités de prouver leur existence sans avoir à se rendre physiquement dans des bureaux administratifs. Bien que cette méthode soit actuellement expérimentale, le gouvernement prévoit de l'officialiser prochainement par décret. Une expérimentation avec 200 volontaires a été lancée en 2021. L'objectif est de remplacer le certificat d'existence et de simplifier le processus pour les retraités, qui n'auraient plus à se déplacer pour prouver qu'ils sont encore en vie.

source

: <https://observalgerie.com/2023/05/31/societe/retraites-algeriens-france-versement-pensions/>

Juvénal de Lyon